

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150409-2015\_B161-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2015  
Date de réception préfecture : 16/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 AVRIL 2015

PRÉSIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B161**

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Organisation des marchés publics de collecte de déchets ménagers - Modification des périmètres de consultation - Programme d'actions**

Le 9 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyriscard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

**Excusé(e)s :**

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

**Monsieur Philippe de SAINTDO** donne lecture du rapport ci-joint.

**06\_3\_02**

**BUREAU DU 9 AVRIL 2015**

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

**Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets**

**Thématique : Collecte et traitement des déchets**

**Objet : Organisation des marchés publics de collecte de déchets ménagers -  
Modification des périmètres de consultation - Programme d'actions**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La collecte des déchets ménagers au porte à porte du territoire communautaire est en partie réalisée en prestations de service déléguées au travers de marchés publics.

À l'occasion du renouvellement de ces marchés et par anticipation des échéances à venir, il est proposé de revoir les contours des périmètres considérés afin de favoriser la synergie des moyens employés, les gains de productivité et de raviver la concurrence auprès des différents opérateurs en lançant des consultations sur des territoires plus importants ou organisés différemment.

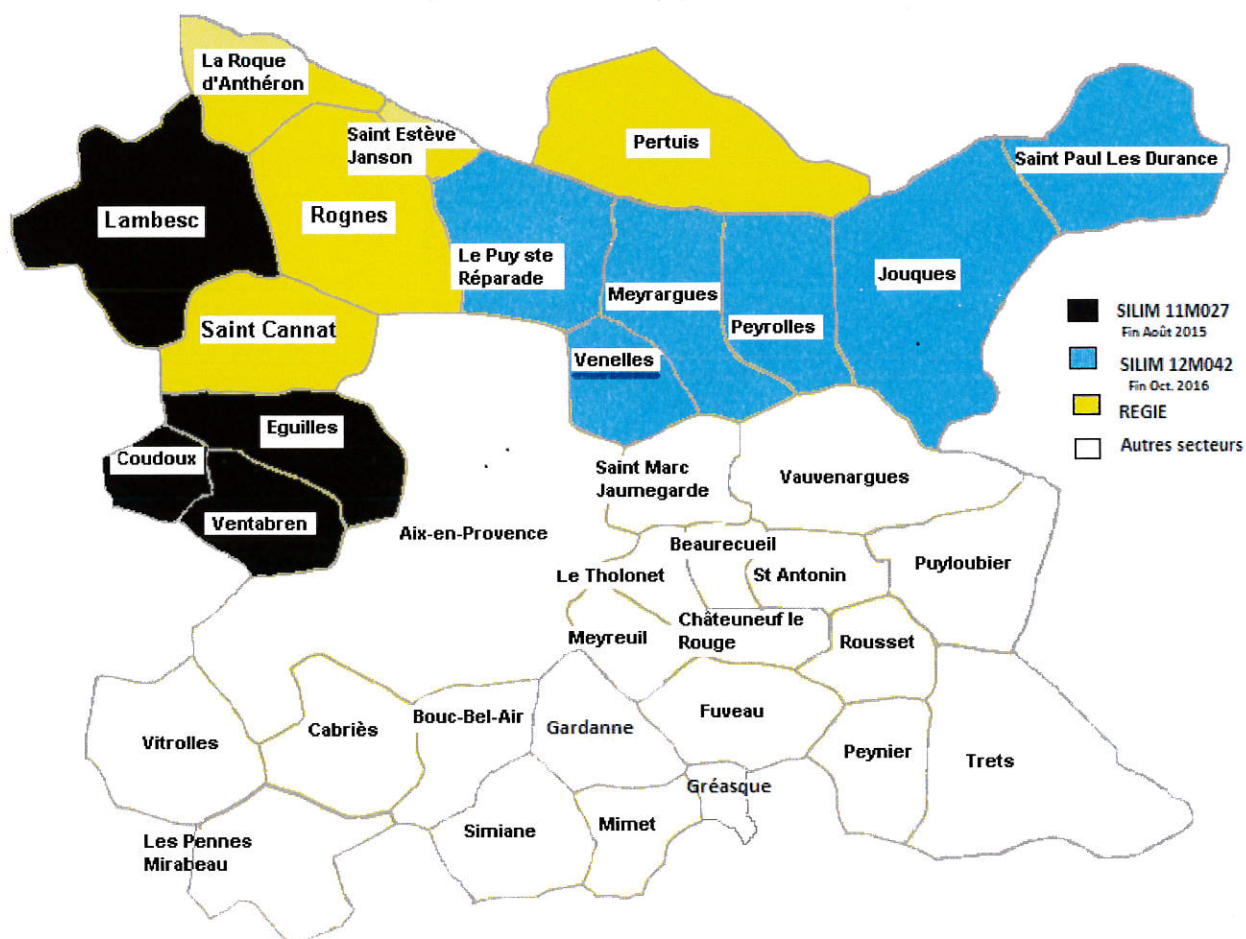


## Exposé des motifs :

La collecte des déchets ménagers au porte à porte du territoire communautaire est en partie réalisée en prestation de service déléguée au travers de marchés publics détenus par les sociétés SILIM, SITA Sud, VEOLIA et SMN Nicollin selon une répartition territoriale sur le secteur Nord d'une part et Sud d'autre part.

## I. LE SECTEUR NORD COMMUNAUTAIRE

### I.1 Situation actuelle



Le mode de gestion actuel et la répartition territoriale des **services de collecte en porte à porte**, sur le secteur Nord, sont présentés sur la carte ci-dessus.

- Le marché de prestations Nord-Ouest pour les communes de Ventabren, Coudoux, Eguilles et Lambesc qui se termine en août 2015 (société SILIM).
- Le marché de prestations Nord Est pour les communes de St Paul Lez Durance, Jouques, Peyrolles-en-Provence, Meyrargues, Venelles et Le Puy Ste Réparate qui se termine en octobre 2016 (société SILIM).
- La zone d'intervention de la régie communautaire dont les bases opérationnelles de rattachement sont situées à Rognes et à Pertuis.

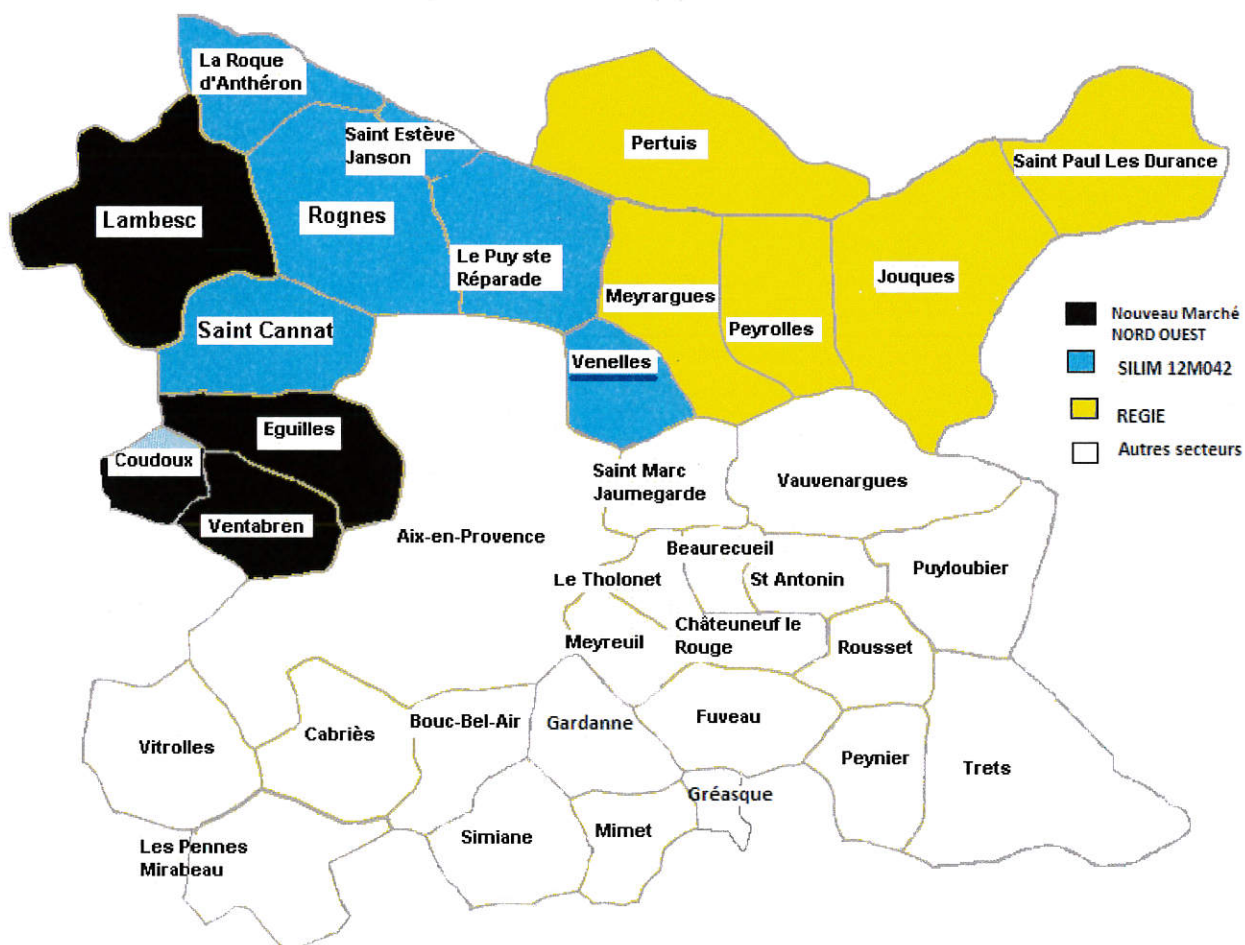
## I.2 Situation au-delà de l'échéance du mois d'avril 2016

Actuellement en location sur les sites de Rognes et Pertuis, la CPA a engagé la construction d'un bâtiment pour accueillir les véhicules et les équipes des régies communautaires du secteur Nord.

La livraison du bâtiment dont la construction a débuté fin 2014, est prévue pour **début avril 2016**.

L'objectif de cette construction est de regrouper les équipes et le matériel de collecte afin de faciliter et d'améliorer les conditions de travail, de faciliter la relation de proximité avec les équipes de collecte et d'exécuter des prestations depuis une base de proximité.

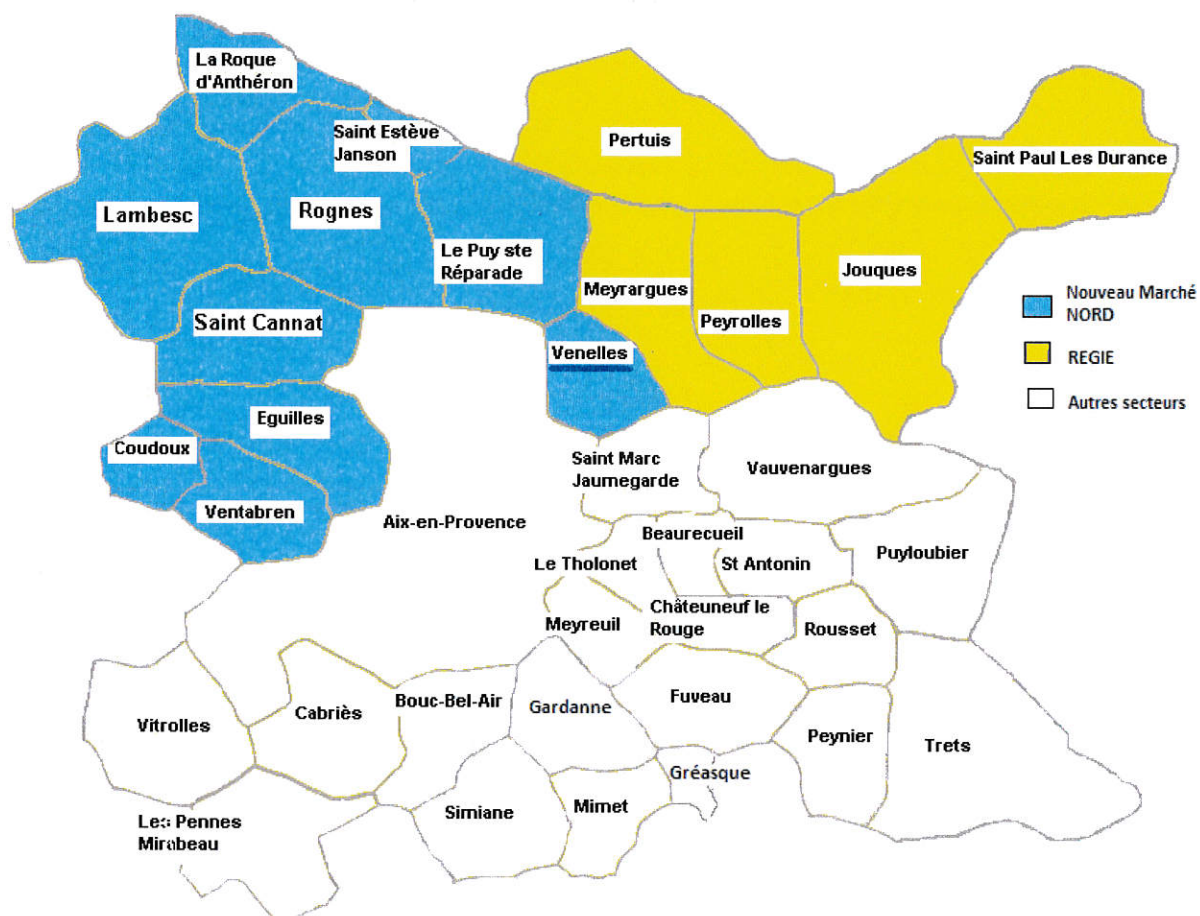
Afin de limiter les distances et trajets et d'optimiser les transports, il est prévu, lors du regroupement des équipes sur Pertuis, de modifier les zones d'intervention respectives des régies et des prestataires privés. Cette nouvelle répartition est présentée sur la cartographie ci-dessous.





Le changement de périmètre est prévu dans le contrat du secteur Nord-Est (description technique de prestation et Bordereau des Prix). Par contre, la période prévue pour ce changement a été modifiée de manière importante par rapport aux premières prévisions étant donné les retards pris sur la construction du bâtiment.

### I.3 Proposition au 1<sup>er</sup> trimestre 2017



Pour simplifier la sectorisation et mettre à la consultation des contrats présentant un chiffre d'affaires significatif pour les entreprises candidates, il est proposé de regrouper les deux périmètres précédents en un seul et même marché.

Cet objectif de simplification pourrait être atteint au premier trimestre 2017.

Pour arriver à ce résultat et en tenant compte des contrats actuels, il convient :

#### **Pour le marché Nord-Est :**

- de prolonger le contrat (dates précises à finaliser) afin de permettre d'organiser les changements nécessaires et de stabiliser les organisations lors du changement des

périmètres régie/privé prévue en avril 2016 (avenant de prolongation à prévoir et passage en CAO).

- de fixer la nouvelle date de fin de marché qui doit correspondre à la date de fin du nouveau marché Nord-Ouest renouvelé à partir d'août 2015.

**Pour le marché Nord-Ouest** dont la date d'échéance est le mois d'août 2015, il doit être relancé pour une période couvrant août 2015 au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, soit environ 18 mois avec une fin concomitante avec la fin du marché Nord-Est prolongé.

NB : Une possibilité de reconduction sur 18 mois est prévue par ailleurs pour être activée en cas de besoin avéré et permettre au présent marché d'atteindre une durée de 36 mois

Ce programme permet :

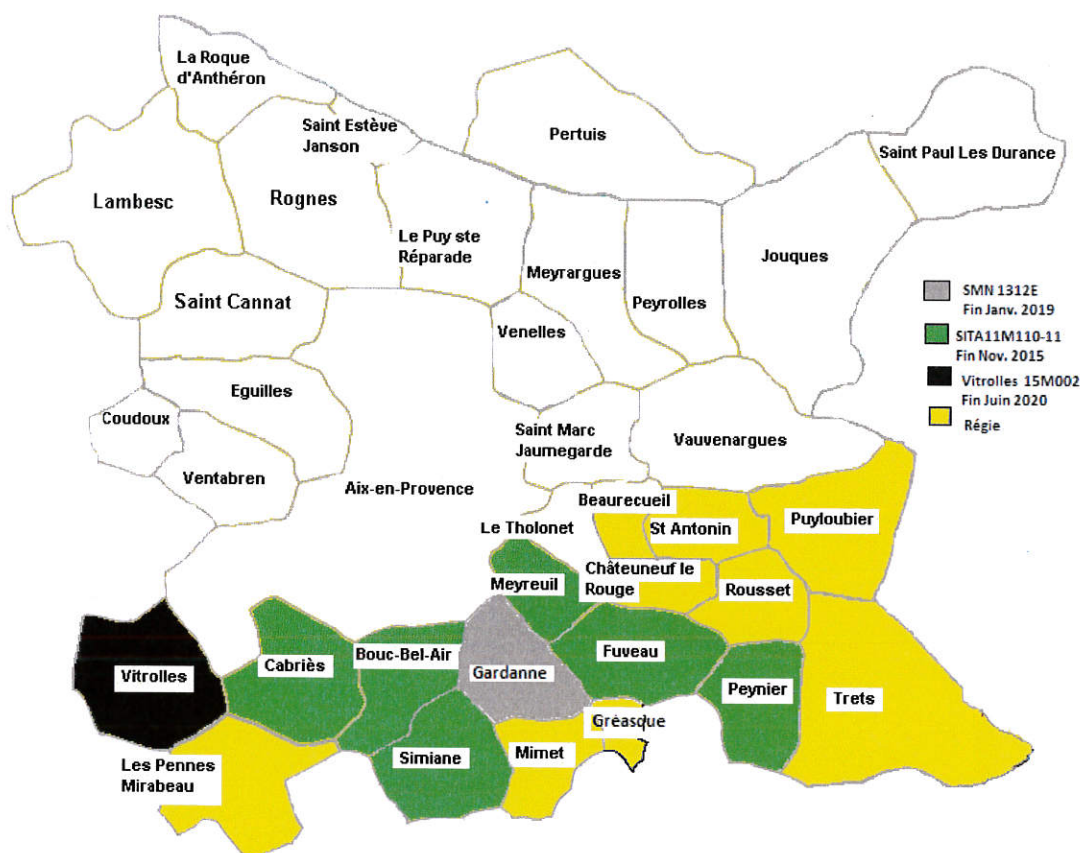
- d'optimiser les transports en regroupant les régies Nord-Ouest et Nord-Est autour de la base de Pertuis,
- d'optimiser, à échéance 2017, les périmètres délégués au secteur privé en proposant à la concurrence des secteurs significatifs (environ 50 000 habitants),
- d'assurer la continuité du service et la mise en place de l'organisation lors du changement de périmètre régie/privé en avril 2016 avec l'entreprise actuelle et titulaire du marché.

#### Le Planning:

- lancement du futur marché Nord Ouest, 2eme trimestre 2015,
- présentation de l'avenant au marché Nord Est n°12M042 pour le Bureau communautaire du 23 avril 2015.

## II LE SECTEUR SUD COMMUNAUTAIRE

### II.1 Situation actuelle



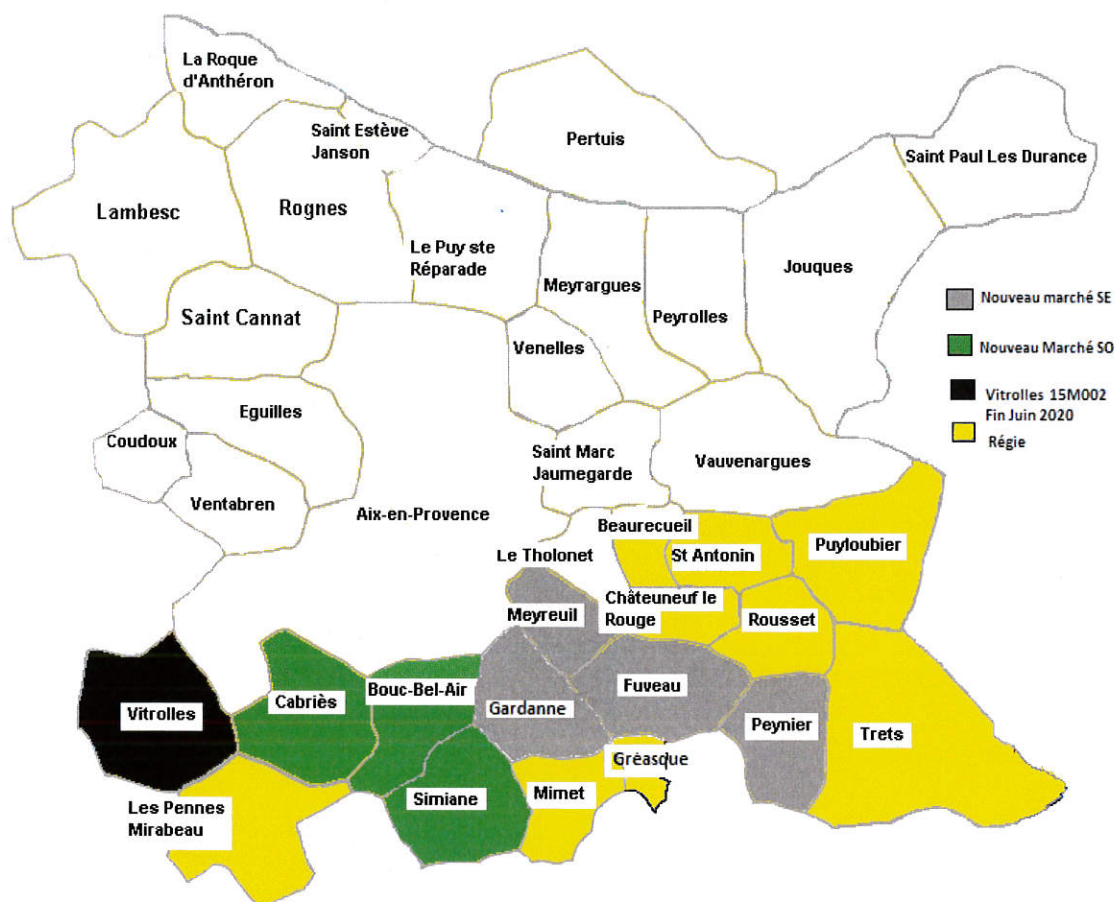
Le mode de gestion actuel et la répartition territoriale des **services de collecte en porte à porte**, sur le secteur Sud, sont présentés sur la carte ci-dessus.

- Le marché de prestations de collecte pour la commune de Vitrolles en cours de renouvellement et qui se terminera en mai 2020 (actuellement VEOLIA).
- Le marché de prestations pour la collecte du secteur Sud Ouest pour les communes de Bouc-Bel-Air, Simiane-Collongue et Cabriès, qui se termine en novembre 2015.
- Le marché de prestations pour la collecte du secteur Sud Est pour les communes de Meyreuil, Fuveau et Peynier, qui se termine en novembre 2015.
- Le marché de prestations pour la collecte de Gardanne qui se termine fin décembre 2018.

### II.2 Objectif à atteindre à partir de janvier 2019

Afin de remanier les périmètres et de rendre plus attractifs les différents Dossiers de Consultations des Entreprises, il est proposé d'organiser les renouvellements à venir sur la partie Sud pour obtenir la configuration suivante :





- Un marché de prestations de collecte pour la commune de Vitrolles (38 000 habitants) jusqu'en mai 2020 (en cours de renouvellement).
- Un marché de prestations de collecte pour le secteur Sud ouest pour les communes de Bouc-Bel-Air, Simiane-Collongue et Cabriès (29 000 habitants) qui se terminera au deuxième semestre 2020 (en renouvellement sur l'année 2015).
- Un marché de prestations de collecte regroupant le secteur Sud Est actuel (Meyreuil, Fuveau, Peynier) ET la commune de Gardanne soit un total de 39 000 habitants, qui débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

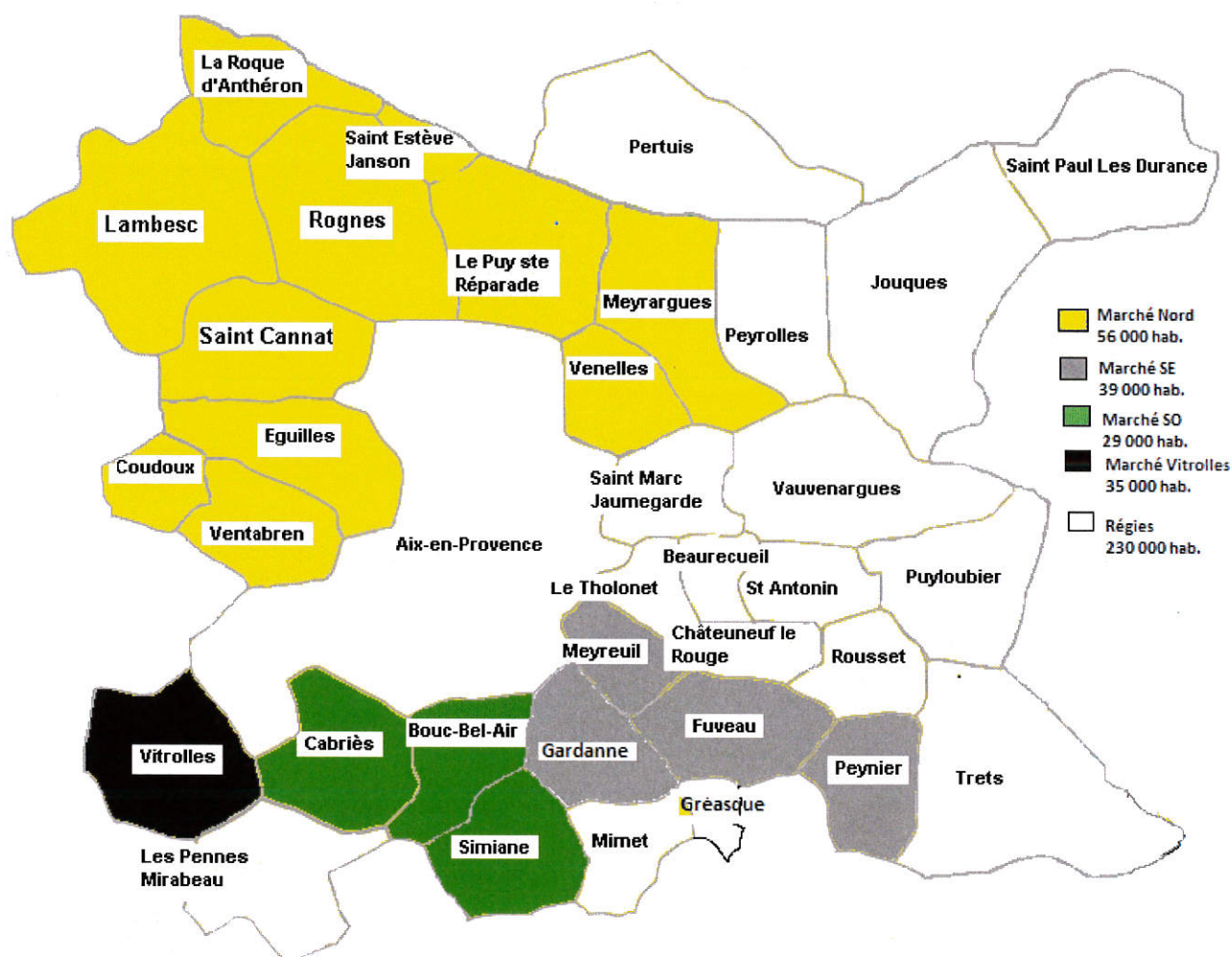
Pour parvenir à cet objectif, il convient de prévoir, lors du renouvellement du marché de prestations du secteur Sud Est (qui doit se faire en 2015), un marché de transition de 3 ans permettant de couvrir la période allant de novembre 2015 à janvier 2019. Cette transition permettra de relancer ensuite une consultation globale pour le secteur Sud Est et Gardanne soit une population de l'ordre de 40 000 Habitants.

### Le Planning:



- lancement des futurs marchés SUD OUEST et SUD EST, 2<sup>ème</sup> trimestre 2015,

### III LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE au-delà de l'échéance de janvier 2019



#### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L541-10, R543-53 à R543-65 ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et

notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'avis de Commission environnement, développement durable et gestion des déchets du 27 mars 2015 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'organisation des marchés de collecte porte à porte telle que présentée ci-avant ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à entamer toutes les démarches contractuelles et à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Organisation des marchés publics de collecte de déchets ménagers - Modification des périmètres de consultation - Programme d'actions**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**15 AVR. 2015**